



Journées de supervision

Pré-requis:

Formation destinée aux professionnels de santé
D.E déjà formés à l'hypnose

Dates: Voir site

Objectifs:

- o Présentation de cas cliniques, consolidation des acquis et développement personnel du style de chacun.
- o Discussions collégiales ("brain storming") autour de dossiers et difficultés rencontrées.
- o Projection de vidéos pédagogiques et approfondissements divers.

Attention, les journées de supervision sont réservées aux personnes déjà formées à l'hypnose (justificatifs à l'appui)

Durée/horaires: 1 journée ; De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Programme: voir fiche annexe

Délais et modalités d'accès: 1 mois après entretien et/ou échange téléphonique pour cibler vos besoins

Modalités: Formation présentielle

Tarifs: 160 €

Contacts: par mail doublelien@gmail.com

via la page formation de notre site : www.doublelien.fr (inscription, CGV, règlement intérieur)

par téléphone : 06 20 63 37 81

Par courrier: Cécile COLAS-NGUYEN (DOUBLE LIEN), 28 Allée des cerisiers 67500 HAGUENAU

Moyens pédagogiques:

- o Cours théoriques (support vidéo-informatique)
- o Exercices pratiques par petits groupes de trois apprenants supervisés par la formatrice
- o Exercices pratiques de mise en situation adaptés à la profession de chacun (filmés et commentés en groupe)(caméscope + micro-cravate)- Transats- Petit matériel divers.
- o Démonstrations
- o Bibliographie consultable sur place
- o Documents fournis sur support papier ou clé usb

Modalités d'évaluation:

Le contrôle de connaissances s'effectue par le biais d'une évaluation continue des compétences du stagiaire au cours des exercices pratiques et des vidéos de supervision.

Une attestation de fin de stage et un reçu seront remis à l'issue de la formation.

Évaluation des connaissances initiales (AVANT) et des connaissances acquises à l'issue de la formation (APRES) par un questionnaire AVANT/APRES adapté à chaque type de formation selon les objectifs pédagogiques visés. (voir exemple en annexe I)

Évaluation de la formation « à chaud »

Chaque action de formation (chaque session) est évaluée « à chaud » en fin de formation par un abaque (voir en annexe II) assorti d'une question ouverte.

Évaluation de la formation « à froid » :

Après 3 mois, les stagiaires sont invités à répondre à un bref questionnaire qui permet de déterminer si la formation a permis une amélioration de la pratique professionnelle dans la continuité.

Lieu de formation: 28 Allée des cerisiers 67500 HAGUENAU ou sur site en intra)

Accessibilité: Registre d'accessibilité disponible sur demande



Financement : Organisme de formation référencé ANDPC, FIF-PL, Datadock et Qualiopi (au titre de la formation)



Libéreaux: renseignez-vous auprès de votre fond d'assurance formation (FIF-PL etc...)

Salariés: renseignez-vous auprès de votre employeur



Certaines de nos formations sont éligibles au DPC (tant qu'elles correspondent aux orientations nationales) (voir votre compte andpc: <https://www.agencedpc.fr/>)

01/01/2023



Journées de supervision

Pré-requis:

Formation destinée aux professionnels de santé
D.E déjà formés à l'hypnose

Dates: Voir site

Objectifs:

- o Présentation de cas cliniques, consolidation des acquis et développement personnel du style de chacun.
- o Discussions collégiales ("brain storming") autour de dossiers et difficultés rencontrées.
- o Projection de vidéos pédagogiques et approfondissements divers.

Attention, les journées de supervision sont réservées aux personnes déjà formées à l'hypnose (justificatifs à l'appui)

Durée/horaires: 1 journée ; De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Programme:

• Le programme de la journée est défini par les apports des participants (cas cliniques, vidéos, questions...) et évolutif autour des discussions collégiales à propos des problématiques rencontrées

• Apports et échanges concernant les nouvelles techniques

• Reprise de certains points à éclaircir si besoin

• Mise en commun des connaissances

Financement : Organisme de formation référencé ANDPC, FIF-PL, Datadock et Qualiopi (au titre de la formation)



Libéreaux: renseignez-vous auprès de votre fond d'assurance formation (FIF-PL etc...)

Salariés: renseignez-vous auprès de votre employeur



Certaines de nos formations sont éligibles au DPC (tant qu'elles correspondent aux orientations nationales) (voir votre compte andpc: <https://www.agencedpc.fr/>)

01/01/2023